



Commission scolaire
de la Baie - James



RAPPORT ANNUEL

2018-2019

Tous engagés 
à ta réussite !

Table des matières

Mot de la présidente et du directeur général.....	2
PARTIE 1 – LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES : UNE PHOTO DE NOTRE ORGANISATION ET DE SON MILIEU	4
1.1 UN BREF PORTRAIT DE LA CSBJ	4
1.2 QUELQUES FAITS SAILLANTS VISANT A ILLUSTRER L’ENGAGEMENT DE SES ACTEURS A L’EGARD DE LA REUSSITE ET DE L’EPANOUISSEMENT DE SA CLIENTELE	7
1.3 LES SERVICES EDUCATIFS ET CULTURELS OFFERTS.....	8
PARTIE 2 – LA GOUVERNANCE DE NOTRE COMMISSION SCOLAIRE.....	14
2.1 PRESENTATION ET REALISATIONS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES.....	14
2.2 REALISATIONS DES AUTRES COMITES DE GOUVERNANCE.....	15
2.3 CODE D’ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES	16
2.4 DIVULGATION D’ACTES REPREHENSIBLES A L’EGARD D’ORGANISMES PUBLICS	17
PARTIE 3 – NOS RESULTATS POUR L’ANNEE 2018-2019	17
3.1 PLAN D’ENGAGEMENT VERS LA REUSSITE.....	17
3.2 LUTTE CONTRE L’INTIMIDATION ET LA VIOLENCE.....	17
PARTIE 4 – UTILISATION DES RESSOURCES	19
4.1 REPARTITION DES REVENUS DE LA COMMISSION SCOLAIRE	19
4.2 RESSOURCES BUDGETAIRES ET FINANCIERES : ETATS FINANCIERS 2018-2019	21
4.3 GESTION ET CONTROLE DES EFFECTIFS.....	22
4.4 CONTRATS DE SERVICE	23
NOS COORDONNEES	23
ANNEXE – Reddition de comptes du Protecteur de l’élève 2018-2019	24
PLAN D’ENGAGEMENT VERS LA REUSSITE	25

Mot de la présidente et du directeur général

Nous avons le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel 2018-2019* de notre belle organisation. Le format diffère des années précédentes, car nous avons voulu lui apporter un vent de fraîcheur, tout en nous assurant de respecter les exigences au niveau du contenu.

Ce nouveau format de présentation coïncide également avec la fin de la première année d'application de notre *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR). C'est là que nous pourrions constater si nous nous dirigeons vers l'atteinte de nos cibles ou si nous devons réajuster un peu le tir ou modifier des façons de faire, pour y arriver. Un lancement officiel a eu lieu au début du mois d'octobre 2018.

Ce rapport annuel témoigne des efforts consentis par l'ensemble de notre personnel pour améliorer la réussite de tous nos élèves. Il permet aussi de présenter les actions les plus significatives de chaque milieu de notre vaste territoire au cours de la dernière année.

Après une rentrée scolaire que nous pourrions qualifier de normale, l'organisation a été largement touchée par un virus informatique, et ce, à compter de la troisième semaine de septembre 2018. La situation de crise qui en a découlé nous a forcés à revoir, de façon importante, notre gestion de la sécurité informatique et à nous doter d'outils permettant d'assurer un retour à la normale le plus rapidement possible. Le plan d'action annuel du Service des ressources informatiques a dû être complètement remodelé à la suite de cet événement.

Sur une note plus positive, il est à souligner que la révision budgétaire de janvier 2019 a permis au conseil des commissaires d'autoriser des investissements additionnels non récurrents de plus de 600 000 \$. Tous les établissements en ont bénéficié et certains projets initiés par les services ont pu ainsi être devancés.

En 2018-2019, les écoles et les centres ont procédé à la révision de leur projet éducatif. Il s'agit d'une opération d'envergure qui a nécessité beaucoup de travail et de planification. Il est à souhaiter que ces efforts permettent de mettre en place les conditions favorables pour améliorer la réussite de nos élèves.

Nous avons poursuivi les investissements dans notre parc immobilier, en conformité avec notre plan quinquennal. De plus, en juin 2019, nous apprenions que le MEES autorisait deux projets majeurs, soit l'ajout d'un gymnase à l'école primaire Bon-Pasteur de Chibougamau et la construction d'une résidence étudiante pour les élèves du Centre de formation professionnelle. De bonnes nouvelles qui permettront à nos élèves de bénéficier d'infrastructures de qualité durant leur parcours scolaire.

Les problèmes de recrutement ont été présents toute l'année. Des services et des établissements ont été particulièrement éprouvés. Et ce n'est pas faute d'efforts pour combler ces besoins, bien au contraire! Cette pénurie frappe pratiquement toutes les commissions scolaires. Nous croyons qu'elle prend des proportions encore plus grandes dans une région plus éloignée des grands centres. Nous sommes conscients que les défis liés au recrutement du personnel qualifié risquent de s'amplifier. La pénurie touche toutes les catégories de personnel.

Malgré ces difficultés, il faut souligner le travail réalisé par l'ensemble de notre personnel. C'est grâce aux efforts de tout un chacun que la Commission scolaire de la Baie-James peut accomplir sa mission et fournir un environnement propice aux apprentissages. On ne saurait trop les remercier pour leurs efforts.

Il est également nécessaire de souligner le travail et l'implication des membres du conseil des commissaires. Il est évident que leurs préoccupations premières touchent la qualité des services offerts aux élèves. Ils le démontrent par leurs présences aux séances du conseil, leur participation aux différents comités, ainsi qu'à leur disponibilité pour participer à différentes activités.

Nous sommes fiers du chemin parcouru et regardons l'avenir avec beaucoup d'optimisme. Nous sommes persuadés de disposer des éléments requis pour atteindre nos objectifs et relever les défis qui se présenteront sur notre route.

En terminant, nous tenons à vous rappeler que ce rapport annuel représente une belle occasion pour la population de se renseigner sur la Commission scolaire de la Baie-James. Nous espérons que vous ressentirez autant de fierté que nous, en parcourant le présent rapport.

Bonne lecture!

Lyne Laporte Joly

Présidente

Michel Laplace

Directeur général

PARTIE 1 – LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES : UNE PHOTO DE NOTRE ORGANISATION ET DE SON MILIEU

1.1 UN BREF PORTRAIT DE LA CSBJ

Notre environnement externe

La Commission scolaire de la Baie-James, seule commission scolaire francophone de la région Nord-du-Québec, dispense des services éducatifs à une clientèle jeune et adulte. Le territoire couvert est immense (plus de 350 000 km²), mais faiblement peuplé (près de 14 000 Jamésiens).

NOTRE RÉGION

La région du Nord-du-Québec s'étend au nord du 49^e parallèle et couvre un peu plus de la moitié de la superficie totale du Québec. Selon les données démographiques de 2016, la densité de la population du Nord-du-Québec est de 0,1 hab./km², soit la plus basse densité de toutes les régions administratives. On y compte plus de 45 000 habitants, soit 0,5 % de la population du Québec.

Parmi sa population se trouvent deux communautés autochtones (les Inuits et les Cris) ainsi que les Jamésiens. On compte plus de 13 800 Jamésiens qui habitent dans quatre municipalités (Chibougamau, Chapais, Lebel-sur-Quévillon et Matagami) et trois localités (Radisson, Valcanton et Villebois). Les Inuits vivent dans 14 communautés et les Cris, quant à eux, se concentrent dans neuf communautés. En ce qui a trait aux services offerts aux communautés autochtones, il faut également signaler la présence des commissions scolaires Kativik et Crie.

L'économie de la région est étroitement liée aux ressources naturelles du territoire. L'hydroélectricité, la foresterie et l'industrie minière sont d'ailleurs les trois principaux axes de développement qui ont contribué à l'établissement des communautés jamésiennes au nord du 49^e parallèle.

Dans une région comme la nôtre, la contribution et la collaboration de tous les intervenants sont nécessaires à l'atteinte d'un niveau de concertation qui permet un développement progressif et continu de notre milieu. La Commission scolaire de la Baie-James est très engagée en tant que partenaire stratégique aux niveaux local et régional. Elle intègre les organismes socio-économiques et mise sur la complémentarité des uns et des autres pour développer un partenariat soutenu. Ce maillage est d'ailleurs typique des régions ressources.

LES DÉFIS RELIÉS À L'IMMENSITÉ DU TERRITOIRE, À SON ÉLOIGNEMENT ET À SA FAIBLE DENSITÉ

La grandeur du territoire, sa faible densité ainsi que son éloignement présentent des défis d'organisation importants pour satisfaire aux besoins des clientèles et du personnel.

Notre bassin de population jumelé à plusieurs autres facteurs dont l'absence de cohorte universitaire en enseignement dans le Nord-du-Québec requièrent de consacrer beaucoup d'efforts en recrutement de personnel hors région (salons de l'emploi et campagnes de promotion). Les freins à notre recrutement s'expliquent en grande partie par notre éloignement des grands centres et la méconnaissance de notre région par les populations québécoises.

En raison du taux peu élevé de densité de population de notre région, on compte aussi une faible proportion d'élèves par école dans plusieurs municipalités sur le territoire de la Commission scolaire, ce qui vient limiter l'offre

de service et de parcours scolaire pour répondre aux intérêts variés et aux particularités des clientèles et ainsi favoriser la diplomation d'un plus grand nombre d'élèves.

Les longues distances qui séparent les municipalités desservies par la Commission scolaire peuvent rendre difficile le partage de ressources entre les établissements ainsi que les échanges entre les membres du personnel et la mise en place de projets communs. Elles limitent également notre efficacité administrative et augmentent les risques pour les employés qui ont à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions.

LES FORCES ET OPPORTUNITÉS

Notre organisation sait tirer avantage des caractéristiques nordiques du territoire. La CSBJ comporte de grandes forces.

Les équipes-école et de centre, qui composent avec peu de clientèles, peuvent agir de façon plus rapprochée auprès des élèves, ce qui permet d'identifier et de corriger rapidement des situations problématiques (ex.: intimidation, taxage, problèmes pouvant mener à l'abandon ou l'échec) et d'intervenir de façon précoce en raison de la connaissance pointue de leurs besoins.

Pour faire face aux défis d'organisation que nécessitent les caractéristiques spécifiques à notre territoire, les équipes ont développé, par la force des choses, des capacités exceptionnelles d'adaptation, d'innovation et de créativité pour répondre au mieux aux besoins des clientèles et du personnel. Les performances rencontrées à l'égard des résultats des élèves, dans les établissements de la Commission scolaire, confirment l'efficacité de ces équipes et leur engagement élevé et dynamique.

On peut noter également que les petits milieux favorisent la proximité et un accès rapide aux partenaires (les municipalités, le réseau de santé, les organismes communautaires, les entreprises), ce qui facilite la mobilisation et une collaboration profitable pour tous en région.

Finalement, la Commission scolaire jouit d'infrastructures et d'outils technologiques variés et adaptés, que ce soit pour contrer la distance entre les écoles ou soutenir les approches pédagogiques aux secteurs des jeunes et des adultes.

Notre environnement interne

Notre clientèle se répartit dans douze écoles primaires / secondaires, un centre d'éducation des adultes ainsi qu'un centre de formation professionnelle. Au fil des années, nous avons été confrontés à une importante décroissance au secteur des jeunes, assumant une perte considérable de 1 348 élèves en 20 ans, soit plus de 43 % de l'effectif. À l'exception des secteurs de Chapais et Chibougamau, les écoles sont éloignées les unes des autres, voire même très isolées, et la clientèle est peu nombreuse.

De plus, dans de tels milieux, nos élèves se suivent de la maternelle à la 5^e secondaire puisque la clientèle permet la formation d'un seul groupe par niveau selon les règles de formation de groupes actuellement en vigueur, ce qui amène des défis supplémentaires au niveau de la socialisation et des relations saines entre les pairs. La situation géographique de nos écoles rend l'organisation des services particulièrement difficile au secondaire. En effet, trois de nos écoles secondaires comptent moins de 100 jeunes et doivent jumeler plusieurs cours afin d'offrir le maximum de choix et ainsi, s'assurer que tous aient les prérequis pour la poursuite de leurs études supérieures. Devant cet état de fait, il devient impossible d'offrir certains parcours de formation à cette clientèle.

La majorité de nos écoles présentent un indice de milieu socio-économique (IMSE) des plus élevés, se situant entre 6 et 10. Ce sont les écoles des secteurs de Chapais, Valcanton-Villebois et Radisson qui sont les plus défavorisées. Des mesures financières et d'organisation scolaire sont déjà prévues dans les règles budgétaires du MEES pour tenir compte de certains facteurs de risque associés à ces réalités.

Il nous apparaît également important de mentionner que tous nos élèves HDAA sont intégrés en classe ordinaire, autant au primaire qu'au secondaire, à l'exception d'un établissement qui bénéficie d'une classe d'adaptation scolaire pour les élèves présentant des handicaps plus lourds. De plus, nous remarquons, malgré la diminution de clientèle, une augmentation du nombre d'élèves bénéficiant d'un plan d'intervention au cours des dernières années. En effet, 21 % (370) de nos élèves bénéficiaient d'un plan d'intervention en 2018-2019 comparativement à 11 % en 2011-2012, ceci représente une augmentation de 10 % en 8 ans. La proportion des garçons qui bénéficient des plans d'intervention est plus importante que celle des filles.

Mission, vision, valeurs

NOTRE MISSION

Pour un engagement significatif, responsable et reconnu dans le développement des personnes et de la communauté, la mission suivante est retenue par la Commission scolaire :

- Organiser les services éducatifs pour l'ensemble des personnes relevant de sa compétence dans une perspective d'égalité des chances, de persévérance et de réussite ;
- Promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire dans une perspective de collaboration aux enjeux et projets collectifs ;
- Veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves dans une perspective de cheminement adapté aux besoins diversifiés des élèves ;
- Contribuer au développement social, culturel et économique de sa région dans une perspective d'engagement partenarial à une réussite collective.

NOTRE VISION

La vision représente pour la Commission scolaire de la Baie-James son ambition à atteindre ses divers objectifs, et elle tient en ce sens à s'inscrire dans :

- Le soutien et l'accompagnement de ses établissements en regard de leur mission éducative ;
- La valorisation des différents acteurs de notre milieu et de leur contribution indispensable à un développement optimal du potentiel de l'élève ;
- La promotion du développement de milieux de vie qui permettent d'apprendre et de se réaliser.

NOS VALEURS

Affirmer que l'élève, jeune ou adulte, est au cœur de nos préoccupations et actions exige de privilégier des valeurs associées à ce fondement et aux caractéristiques propres à notre milieu. Ainsi, nous souhaitons mettre en évidence les valeurs suivantes :

- Le respect ;
- La rigueur et la persévérance ;

- L'engagement et le dépassement ;
- La responsabilisation.

1.2 QUELQUES FAITS SAILLANTS VISANT A ILLUSTRER L'ENGAGEMENT DE SES ACTEURS A L'EGARD DE LA REUSSITE ET DE L'EPANOUISSEMENT DE SA CLIENTELE

Voici quelques faits saillants qui ont marqué l'année 2018-2019 à la Commission scolaire de la Baie-James :

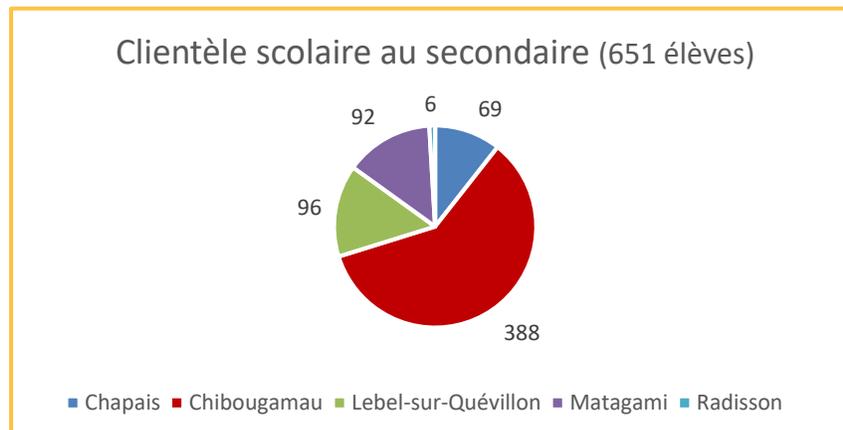
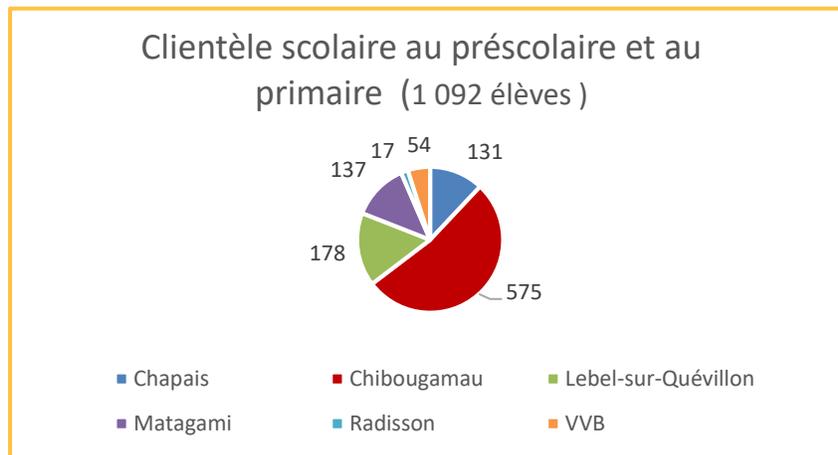
- Le 2 octobre 2018, le nouveau *Plan d'engagement vers la réussite* de la Commission scolaire de la Baie-James est lancé officiellement. Ce vaste projet organisationnel permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le *Plan d'engagement vers la réussite* permet ainsi de faire connaître ce que la Commission scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir. Lors du lancement, les élèves et les employés de la Commission scolaire, ainsi que les partenaires ont été informés de ce grand projet et des visées de la Commission scolaire pour les quatre prochaines années.
- En cohérence avec le contenu du *Plan d'engagement vers la réussite*, les projets éducatifs de toutes les écoles et les centres de notre Commission scolaire ont été révisés et mis à jour.
- De nombreuses initiatives à caractère pédagogique ont vu le jour en 2018-2019 :
 - La mise en place du « Soutien au comportement positif » dans plusieurs écoles primaires ;
 - Le démarrage d'une communauté de pratiques en arrimage primaire-secondaire spécifique à la mathématique ;
 - La mise en place de la mesure « On bouge au cube » dans quelques écoles primaires ;
 - La poursuite de communautés de pratiques afin de favoriser le développement professionnel dans de nombreuses disciplines ;
 - La participation de plusieurs décideurs de la Commission scolaire au colloque de « Solution Tree » .
- À la suite de la révision budgétaire de janvier 2019, un réinvestissement autorisé par le conseil des commissaires a permis de soutenir des initiatives et des projets favorisant la réussite des élèves (plus de 600 000 \$).
- En formation professionnelle :
 - L'obtention d'un financement de 941 000 \$ par le Conseil des partenaires du marché du travail et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Projet partenarial pour la formation et l'innovation* pour l'implantation d'outils de simulation dans le cadre du programme en *Conduite de machinerie lourde en voirie forestière* ;
 - Poursuite de programmes en approche « duale » et lauréat du prix de l'Association québécoise Alternance Études-Travail ;
 - Développement d'un projet de formation rémunérée, en collaboration avec Némaska Lithium, dans le cadre de la construction de la mine ;

- Poursuite du partenariat avec la Commission scolaire Crie dans l'offre de service aux élèves autochtones ;
- Poursuite du projet de résidence étudiante en formation professionnelle ;
- La création et la mise en place de services complémentaires en formation professionnelle et l'ajout de ressources en soutien à la clientèle vulnérable, afin d'assurer la persévérance et la réussite des élèves.

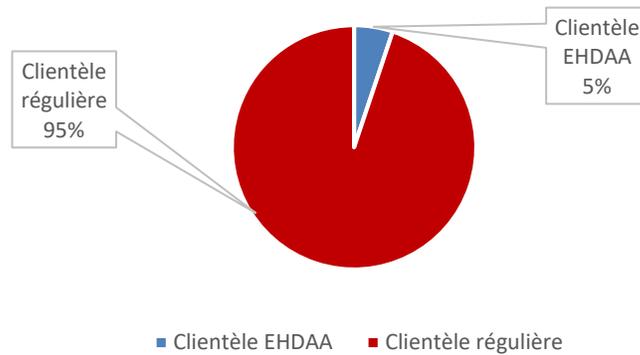
1.3 LES SERVICES EDUCATIFS ET CULTURELS OFFERTS

La clientèle

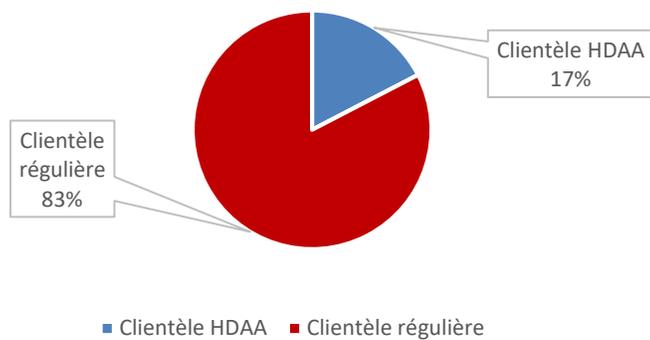
En 2018-2019, à la Commission scolaire de la Baie-James, la clientèle au secteur des jeunes est composée de 1 743 élèves, répartis dans les douze établissements d'enseignement, et s'établit comme suit :



Proportion des élèves HDAA au préscolaire et au primaire

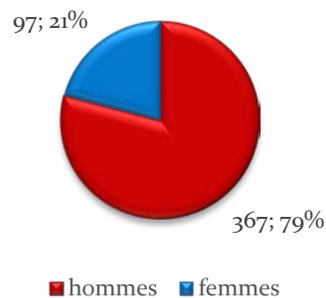


Proportion des élèves HDAA au secondaire

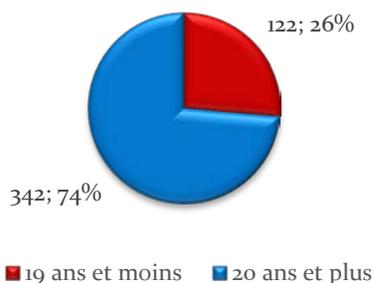


En formation professionnelle (FP), la clientèle se répartit comme suit :

Inscriptions en formation professionnelle (464 élèves)

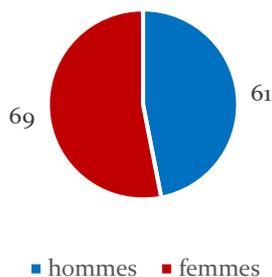


Répartition de la clientèle en formation professionnelle selon l'âge des élèves

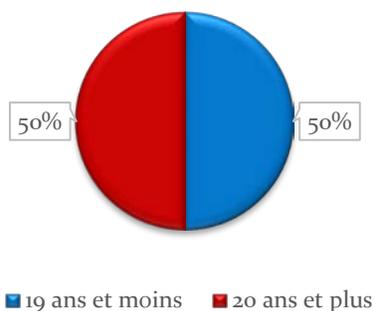


En formation générale des adultes (FGA), la clientèle se répartit comme suit :

Inscriptions en formation générale des adultes (130 élèves)



Répartition de la clientèle en formation générale des adultes selon l'âge des élèves



Le portrait des établissements de la Commission scolaire de la Baie-James

PRIMAIRE - ÉCOLES

École	Municipalité	Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 2018	IMSE 2017-2018
Beauvalois	VVB	54	9
Boréale	Lebel-sur-Quévillon	178	7
Jacques-Rousseau	Radisson	17	9
Galinée	Matagami	137	5
Saint-Dominique-Savio	Chapais	131	10
Bon-Pasteur	Chibougamau	151	7
Notre-Dame-du-Rosaire	Chibougamau	184	6
Vatican II	Chibougamau	240	5

SECONDAIRE - ÉCOLES

École	Municipalité	Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 2018	IMSE 2017-2018
Le Delta	Matagami	92	4
Le Filon	Chapais	69	10
Jacques-Rousseau	Radisson	6	9
La-Porte-du-Nord	Chibougamau	388	6
La Taiga	Lebel-sur-Quévillon	96	6

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – SERVICES OFFERTS

Projet de formation	Nombre d'élèves inscrits
Formation de base commune	20
Formation de base diversifiée D.E.S.	46
Formation de base diversifiée – préalables - Cégep	11
Formation de base diversifiée – préalables - FP	39
Reconnaissance des acquis	20

FORMATION PROFESSIONNELLE – PROGRAMMES OFFERTS

Diplôme d'études professionnelles	Nombre d'élèves de moins de 20 ans	Nombre d'élèves de 20 ans et plus
Forage et dynamitage	13	30
Secrétariat	4	16
Comptabilité	4	21
Forage au diamant	3	12
Mécanique industrielle de construction et d'entretien	4	9
Extraction de minerai	42	120
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	19	36
Conduite de machines en traitement du minerai	11	53
Électromécanique de système automatisé	4	8
Opération d'équipements de production	5	16
Assistance à la personne en établissement de santé	3	5
Mécanique d'engins de chantier	4	2
Plomberie et chauffage	1	8
Secrétariat	3	9
Ore extraction	0	6
Attestation d'études professionnelles		
Soudage semi-automatique GMAW FCA	4	6

Les services complémentaires

AU SECTEUR DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

Ces services, tels que prévus au Régime pédagogique, sont offerts à la Commission scolaire de la Baie-James, dans tous les secteurs, pour tous les élèves, et portent sur :

- Le soutien ;
- La vie scolaire ;
- L'aide à l'élève ;
- La promotion et la prévention.

Les services suivants sont offerts :

- Orthopédagogie ;
- Psychoéducation ;
- Psychologie ;
- Orthophonie ;
- Éducation spécialisée ;
- Information et orientation scolaires et professionnelles ;
- Animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire ;
- Animation à la vie étudiante et école en santé.

Une équipe de 7 conseillers pédagogiques s'assure de répondre aux besoins de formation, d'accompagnement et de partage d'expertise auprès du personnel, et ce, sur l'ensemble du territoire.

EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Tels que prévus au Régime pédagogique, ces services ont pour objectifs :

- De permettre à l'adulte d'accroître son autonomie;
- De faciliter son insertion sociale et professionnelle;
- De favoriser son accès et son maintien sur le marché du travail;
- De lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu;
- De lui permettre d'acquérir une formation sanctionnée par le ministre.

Les services suivants sont offerts :

- Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative ;
- Information et orientation scolaires et professionnelles ;
- Éducation spécialisée ;
- Orthopédagogie ;
- Service social.

Une équipe de conseillers pédagogiques et d'agents de développement assure l'accompagnement et le partage d'expertise auprès du personnel, et ce, sur l'ensemble du territoire.

SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Autant au secteur des jeunes que celui des adultes, des services de santé et des services sociaux sont offerts par le biais de notre entente MELS-MSSS signée depuis plusieurs années. Les écoles et les centres bénéficient ainsi de ressources, tels qu'infirmière scolaire, psychoéducateur, psychologue, travailleur social, hygiéniste dentaire, nutritionniste et intervenant en dépendance, afin de répondre à des besoins spécifiques de la clientèle. De plus, ce protocole d'entente donne également accès à une offre de services en promotion et prévention.

Les activités culturelles

Les activités culturelles offertes aux élèves de la Commission scolaire de la Baie-James, en 2018-2019, ont permis de faire vivre aux élèves des sorties culturelles enrichissantes et de recevoir des artistes et des écrivains sur l'ensemble de notre territoire.

Dans le volet « sorties culturelles », les sommes octroyées ont permis :

- D'offrir 5 sorties culturelles ;
- De rejoindre 300 élèves de 6 écoles.

Dans le volet « artistes à l'école », les écoles ont été particulièrement choyées. En effet, ce volet a permis :

- D'offrir 68 ateliers d'artistes, 43 ateliers d'écrivains et 4 ateliers par un organisme culturel;
- De rejoindre 2 278 élèves du primaire, du secondaire et de l'éducation des adultes.

Outre ces visites et sorties, le comité culturel a tenu 3 rencontres et mis à jour son plan d'action en priorisant les objectifs suivants :

- Sensibiliser la communauté éducative à l'importance de la culture;
- Intégrer la dimension culturelle dans la vie de tous les jours;
- Promouvoir la littérature jeunesse dans l'ensemble des établissements;
- Soutenir la dimension culturelle dans les établissements;
- Favoriser la collaboration avec les différents intervenants des milieux culturels locaux et régionaux.

PARTIE 2 – LA GOUVERNANCE DE NOTRE COMMISSION SCOLAIRE

2.1 PRESENTATION ET REALISATIONS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Lyne Laporte Joly présidente	
Secteur Chibougamau	
Circonscription 1	Élyse Toupin
Circonscription 2	Suzan Amyot
Circonscription 3	Valérie Bolduc
Circonscription 4	France Tessier Bureau
Circonscription 5	Jessica Veillette
Secteur Chapais	
Circonscription 6	Mélissa Surprenant
Secteur Lebel-sur-Quévillon	
Circonscription 7	Rémy Lalancette (vice-président)
Circonscription 8	Anik Racicot
Secteur Matagami	
Circonscription 9	Robert Gauthier
Secteur Radisson	
Circonscription 10	Annie Juteau
Secteur Valcanton-Villebois	
Circonscription 11	Claudine Desgagnés
Commissaires-parents	
Représentant au primaire	Annie Rodrigue
Représentant au secondaire	Émilie Guérin
Représentant du comité de parents	Geneviève Huard
Représentant du comité EHDA	Guylaine Fortin
Membres du comité exécutif	
Lyne Laporte Joly	Présidente
Claudine Desgagnés	
Annie Juteau	
Robert Gauthier	
Émilie Guérin	Commissaire-parent représentant au secondaire
Rémy Lalancette	
Élyse Toupin	

Rencontres tenues

Les rencontres régulières du conseil des commissaires ont eu lieu le dernier mardi des mois de septembre, octobre, novembre, janvier, février, mars, avril, mai et juin à 20 h. Les rencontres étaient tenues par visioconférence et réunissaient toutes les salles du territoire, dont celle de Chibougamau. Dix (10) séances régulières ont été tenues en 2018-2019. Les procès-verbaux de ces rencontres sont disponibles sur le site Internet de la Commission scolaire de la Baie-James à l'adresse suivante : www.csbj.qc.ca sous la rubrique *Commission scolaire - Conseil des commissaires – Ordre du jour et procès-verbaux*.

Faits saillants

Les principaux dossiers qui ont fait l'objet de décision de la part du conseil des commissaires, sont les suivants :

- Lancement du PEVR (rentrée) ;
- Adoption de plusieurs politiques ;
- Virus informatique ;
- Efforts de recrutement ;
- Acquisition d'équipements spécialisés en FP ;
- Action collective sur les frais exigés aux parents (dénouement) ;
- Réinvestissement des surplus d'opération anticipés en 2018-2019 ;
- Octroi de contrats pour la rénovation des bâtiments de la CSBJ.

2.2 REALISATIONS DES AUTRES COMITES DE GOUVERNANCE

Comité exécutif

Le comité exécutif se réunit 4 fois par année. Les rencontres sont brèves et peu de sujets sont couverts et traités par cette instance.

Comité consultatif aux EHDA

Sous la présidence de madame Guylaine Fortin, le comité consultatif aux élèves HDAA a tenu quatre (4) rencontres en 2018-2019. Les membres ont été consultés sur différents sujets, dont :

- La répartition des services complémentaires au secteur jeune ;
- Le budget prévisionnel EHDA pour 2019-2020.

De plus, les documents suivants ont été déposés, afin que les membres puissent les consulter au besoin :

- Guide d'accompagnement à l'intention des parents d'un enfant ayant des besoins particuliers ;
- Guide sur le parcours scolaire pour les parents d'un élève handicapé ;
- Politique relative à l'organisation des services aux élèves HDAA ;
- Politique relative à l'intervention dans les situations de conduites dangereuses.

Finalement, des présentations ont été préparées, afin d'informer les parents sur des sujets variés et de favoriser les discussions et les échanges. Les sujets suivants ont été abordés :

- Politique relative à l'organisation des services aux élèves HDAA ;
- Différenciation pédagogique ;
- Familiarisation avec le plan d'intervention ;
- Outils pour aider les élèves ayant des difficultés d'attention, de concentration et d'hyperactivité.

Comité de parents

Sous la présidence de madame Émilie Guérin, le comité de parents a tenu huit (8) rencontres en 2018-2019. Les dossiers discutés ont été les suivants :

- Participation au colloque national de Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) ;
- Participation aux formations Webinaires de la FCPQ ;
- Participation au conseil des commissaires ;
- Dossiers soumis à la consultation :
 - Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves ;
 - Calendrier scolaire 2019-2020 ;
 - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 ;
 - Actes d'établissement des écoles et centres 2019-2020.

Une information toute spéciale à souligner : madame Émilie Guérin a reçu le prix « *Distinction Reconnaissance* » de la FCPQ pour son implication parentale à la CSBJ, et ce, depuis de nombreuses années. Toutes nos félicitations!

Comité de gouvernance et d'éthique

Ce comité a siégé une fois au cours de l'année 2018-2019, afin d'étudier et de recommander au conseil des commissaires, le profil régional du protecteur de l'élève et autoriser la Commission scolaire de Rouyn-Noranda à procéder à un appel de candidatures pour les commissions scolaires des régions administratives de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

Comité des ressources humaines, Comité de vérification

Ces comités n'ont pas siégé en 2018-2019. C'est le conseil des commissaires qui assume les responsabilités associées à ces comités.

Comité consultatif en transport scolaire

Ce comité a tenu trois (3) rencontres en 2018-2019. Aucun dossier n'a fait l'objet de décision particulière durant ces rencontres.

2.3 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES

Adopté par règlement le 4 mars 2008, conformément aux dispositions des articles 175.1 et 175.4 de la Loi sur l'instruction publique, le Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de la Baie-James est accessible sur le site Internet de la Commission scolaire à l'adresse suivante : www.csbj.qc.ca sous la rubrique *Commission scolaire - Conseil des commissaires - Mandat et responsabilités*.

Au cours de l'année 2018-2019, aucune plainte n'a été formulée à l'égard de l'éthique et de la déontologie des commissaires.

2.4 DIVULGATION D'ACTES REPREHENSIBLES A L'EGARD D'ORGANISMES PUBLICS

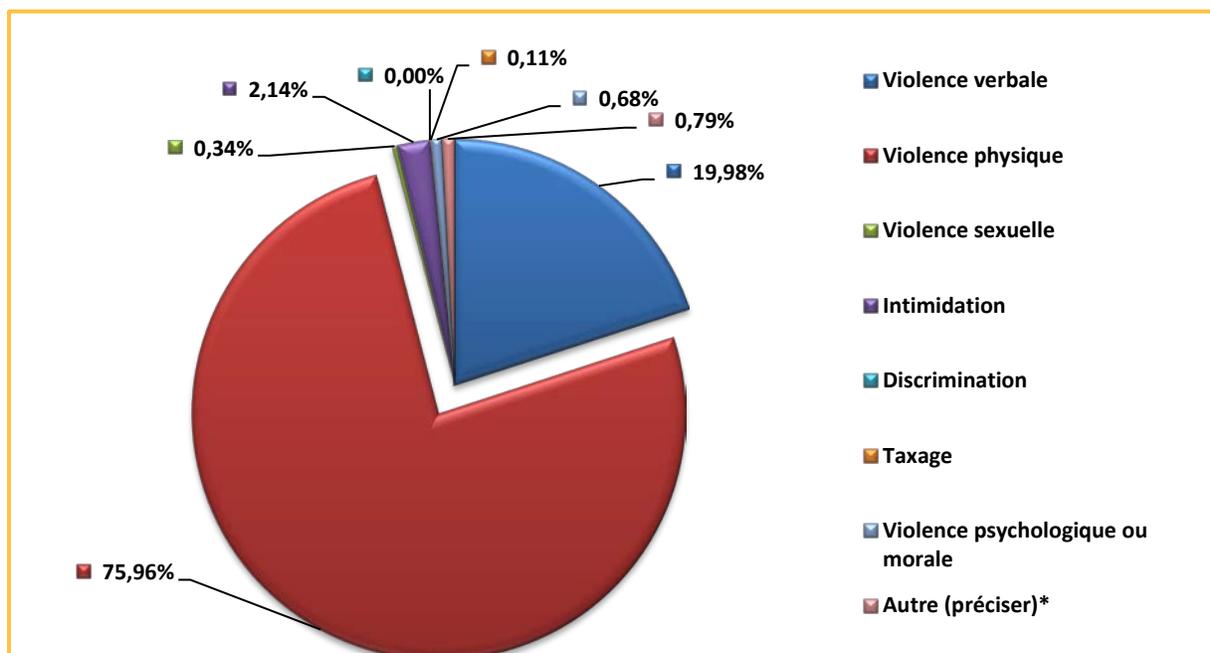
Reddition de comptes 2018-2019 Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	Nombre de divulgations ou de communications
Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	Aucune
Divulgations auxquelles il a été mis fin	Aucune
Divulgations fondées	Aucune
Divulgations réparties selon les catégories visées	Aucune
Communications de renseignements	Rédaction et diffusion d'une affiche d'informations sur la définition d'un acte répréhensible. Les coordonnées de la personne responsable du suivi de ce dossier et désignée par le conseil des commissaires se retrouvent également au bas de cette affiche.

PARTIE 3 – NOS RESULTATS POUR L'ANNEE 2018-2019

3.1 PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA REUSSITE

Voir à la dernière section du document (page 25).

3.2 LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE



*déclencher l'alarme d'incendie, vandalisme, courir après un autre élève pour lui faire peur, graffiti

Nombre et nature des plaintes portées à l'attention de la direction générale de la Commission scolaire par la direction de l'école et interventions faites.

Le graphique précédent fait état de la nature des manifestations observées en matière de violence et d'intimidation dans les écoles. Il est souvent remarqué qu'après des interventions efficaces auprès des élèves par les intervenants de l'école et la direction, ces manifestations ponctuelles ne se reproduisent plus. La collaboration des parents est aussi sollicitée dans certains cas afin d'amener les élèves à bien comprendre l'impact de leurs actions sur leur environnement scolaire et social. Par ailleurs, après analyse de chaque manifestation répertoriée par les intervenants des écoles, aucun événement n'a été considéré comme étant bien un acte d'intimidation ou de violence. Par conséquent, aucune plainte touchant ces aspects n'a été soumise au responsable de l'examen des plaintes.

Suivis effectués par les directions d'école

En général, dans les écoles, lorsqu'une situation de violence ou d'intimidation est rapportée, la direction prend connaissance du signalement, évalue rapidement l'événement, rencontre la victime et lui offre le soutien et l'accompagnement nécessaire selon le contexte, rencontre les témoins et leur offre également le soutien et l'accompagnement selon la situation, intervient auprès de l'agresseur ou des agresseurs. De plus, la direction informe les parents de la situation et les implique dans la recherche de solutions. Si nécessaire, elle peut avoir recours aux ressources professionnelles de l'école ou de la communauté pour les élèves concernés par des manifestations récurrentes ou sévères d'intimidation. Finalement, la direction consigne l'acte d'intimidation et, lorsqu'il y a plainte, transmet le formulaire de plainte à la direction générale de la Commission scolaire, dans le respect de la protection des renseignements personnels.

Plusieurs mesures ont été mises en place dans les écoles telles que :

- Activités de transition et de passage du primaire au secondaire ;
- Activités structurées dans la cour d'école ;
- Plus grande responsabilisation des jeunes en les impliquant dans l'animation de la cour d'école et dans plusieurs comités de l'école ;
- Activités sur le civisme à différents moments dans l'année selon les groupes d'âge ;
- Campagne de sensibilisation pour lutter contre la violence et l'intimidation à l'école qui touche non seulement les élèves, mais également leurs parents et la communauté ;
- Implantation du « Soutien au comportement positif » (SCP) dans toutes les écoles primaires.

Proportion de plaintes faites auprès du protecteur de l'élève

Aucune plainte en lien avec un acte d'intimidation ou de violence n'a été formulée au protecteur de l'élève.

PARTIE 4 – UTILISATION DES RESSOURCES

4.1 REPARTITION DES REVENUS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Les objectifs, les principes et les critères utilisés à la Commission scolaire de la Baie-James pour la répartition des ressources entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission sont les suivants :

Objectifs généraux

- Respecter le niveau de ressources dont dispose la Commission dans le contexte de l'équilibre budgétaire tout en étant équitable et transparent dans la répartition des ressources ;
- Permettre aux différentes unités administratives d'assumer leur mandat et leurs responsabilités propres ;
- Assurer annuellement la répartition des ressources humaines par les plans d'effectifs ou la structure administrative pour les différentes catégories de personnel ;
- Favoriser l'allocation des ressources a priori ;
- Favoriser une plus grande décentralisation budgétaire ;
- Prendre en considération les besoins exprimés par les directions d'établissement ainsi que ceux exprimés par les différents comités prévus par la loi, dans le respect du niveau des ressources disponibles.

Principes généraux

- Le budget ne peut prévoir, sauf avec l'autorisation du ministre, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, des dépenses supérieures aux revenus de la Commission ;
- La Commission tient compte de ses obligations, de son plan d'engagement vers la réussite et de ses priorités pour allouer ses ressources ;
- La répartition des ressources s'effectue dans le respect des lois, des règlements, des conventions collectives et des règles de gestion s'appliquant à la Commission et à ses établissements ;
- La Commission alloue des ressources prioritairement pour les activités reliées aux services éducatifs prévus dans la LIP, et ce, dans le respect des ressources disponibles ;
- La Commission assume la responsabilité financière de la masse salariale pour les ressources humaines allouées aux unités administratives ;
- La Commission assume la responsabilité de conserver son parc immobilier en bon état ;
- La Commission retient les montants reliés au fonctionnement du siège social, et ce, pour les dépenses du conseil des commissaires, des services corporatifs (direction générale, services éducatifs et services administratifs), du personnel de direction des établissements, du transport scolaire et du service de la dette. Elle retient également les montants pour les investissements, sauf ceux décentralisés aux établissements ;
- La Commission constitue des fonds pour certaines dépenses communes reliées au fonctionnement des écoles et des centres et dont la gestion financière n'est pas décentralisée. Ces allocations peuvent être distinctes pour les écoles et les centres ;

- Les budgets dédiés aux investissements ne peuvent servir qu'à cette fin. Les budgets prévus pour les activités de fonctionnement ne peuvent pas être utilisés pour réaliser des dépenses d'investissement ;
- Le service de la dette s'autofinance, à moins de dispositions contraires approuvées par la Commission ;
- La répartition de certains types de revenus ou de ressources tient compte des inégalités sociales et économiques ;
- L'offre de service pour la clientèle EHDAA repose sur une analyse des clientèles à risque telles que définies par le MEES et vise la prévention ;
- Des principes spécifiques sont également inscrits au regard des éléments suivants :
 - Allocations du MEES ;
 - Autofinancement ;
 - Surveillance et transport du midi ;
 - Réserve pour imprévus ;
 - Transférabilité budgétaire ;
- L'imputabilité et la reddition de comptes :
 - La direction d'une unité administrative est responsable des surplus ou déficits découlant de ses choix budgétaires.

Critères de répartition des ressources

Une série de critères sont retenus au regard des éléments suivants :

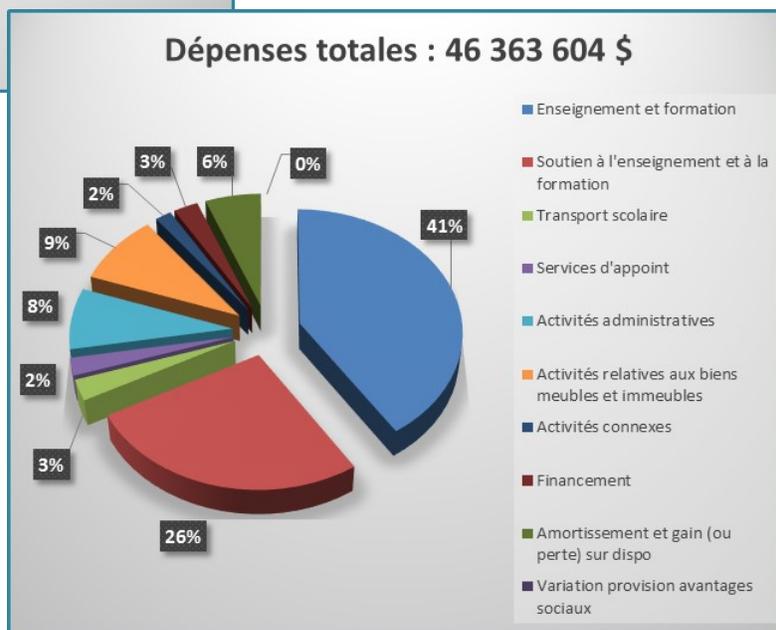
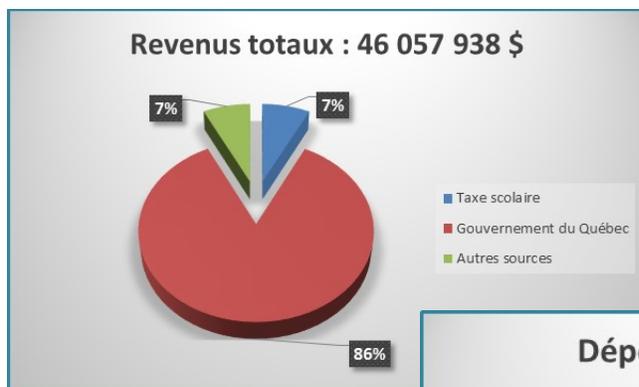
- Les sommes réservées à la Commission ;
- Les budgets des établissements ;
- Le budget du Centre de formation professionnelle ;
- Le budget du Centre en formation générale des adultes ;
- Le perfectionnement du personnel ;
- Le budget relatif aux EHDAA ;
- Le budget du transport scolaire ;
- Le service aux entreprises ;
- Le budget des conseils d'établissement ;
- Le budget d'investissement.

Le texte complet de cette politique est accessible sur le site Internet de la Commission scolaire à l'adresse suivante : www.csbj.qc.ca sous la rubrique *Commission scolaire - Publications – Politiques*.

4.2 RESSOURCES BUDGETAIRES ET FINANCIERES : ETATS FINANCIERS 2018-2019

ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019	
REVENUS	
Fonctionnement	46 057 938 \$
REVENUS TOTAUX	46 057 938 \$
DÉPENSES	
Fonctionnement	43 594 927 \$
Amortissement et gain/perte sur disposition	2 768 677 \$
DÉPENSES TOTALES	46 363 603 \$
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(305 665 \$)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	
ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse	(346 083 \$)
Taxe scolaire à recevoir	47 091 \$
Subventions à recevoir :	
Affectées à l'acquisition d'immobilisations	442 009 \$
Fonctionnement	6 349 792 \$
Financement	7 207 150 \$
Comptes débiteurs	1 014 687 \$
TOTAL	14 714 646 \$
PASSIFS	
Emprunt à court terme	10 534 846 \$
Comptes créditeurs	3 915 799 \$
Contributions reportées pour les immobilisation	5 811 981 \$
Revenus perçus d'avance	24 294 \$
Provisions pour avantages sociaux futurs	1 658 809 \$
Dettes à long terme	36 938 815 \$
Autres passifs	331 456 \$
TOTAL	59 216 000 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(44 501 354 \$)
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	51 810 945 \$
Frais payés d'avance	114 439 \$
TOTAL	51 925 384 \$
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ	7 424 030 \$



4.3 GESTION ET CONTROLE DES EFFECTIFS

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3 = 1 + 2)	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	36 029,50	0,00	36 029,50	21
Personnel professionnel	52 018,97	123,33	52 142,30	41
Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
Personnel enseignant	267 781,68	1 060,92	268 842,60	385
Personnel de bureau, technicien et assimilé	193 542,65	1 690,33	195 232,98	298
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	19 174,32	108,22	19 282,54	24
Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total des heures	568 547,12	2 982,80	571 529,92	769

Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Cible établie par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (A)	651 388,52
Total des heures rémunérées effectuées (B)	571 529,92
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu (C = B - A)	(79 858,60)
Respect du niveau de l'effectif et mesures de correction envisagées s'il y a lieu	La cible est respectée

4.4 CONTRATS DE SERVICE

Contrats de services comportant une dépense de 10 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019

	Nombre de contrats	Montants totaux des contrats (avant taxes)
Contrats de services avec une personne physique (> 10 000 \$)	7	138 601,71 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique (> 25 000 \$)	17	640 672,45 \$
Total	24	779 274,16 \$

NOS COORDONNEES

Commission scolaire de la Baie-James
596, 4^e Rue
Chibougamau QC G8P 1S3

Téléphone : 418 748-7621
Télécopieur : 418 748-7581

Lyne Laporte Joly, présidente
presidente@csbaiejames.qc.ca

Michel Laplace, directeur général
dqbaiejames@csbaiejames.qc.ca

Ce rapport annuel est une publication de la direction générale et se retrouve sur le site internet de la Commission scolaire au www.csbj.qc.ca

ANNEXE – Reddition de comptes du Protecteur de l'élève 2018-2019

<p>Points explicatifs du rôle du protecteur de l'élève</p>	<p>Relevant directement des conseils des commissaires, le Protecteur de l'élève doit demeurer en tout temps impartial et indépendant. Toute personne recevant des services d'une commission scolaire, parent ou élève, peut avoir recours au Protecteur de l'élève après avoir franchi toutes les étapes prévues dans le Règlement sur la procédure de traitement des plaintes. Le Protecteur de l'élève pose un regard neuf et totalement objectif sur une situation problématique et voit à garantir l'intégrité du processus de plainte. Son premier rôle est de s'assurer du respect du processus de plainte par tous les intervenants de la commission scolaire.</p> <p>Le Protecteur de l'élève n'est donc pas un commissaire aux plaintes. Et, dans ce sens, il y a encore énormément de sensibilisation à faire auprès des parents, des élèves et des différents intervenants, car trop souvent encore le Protecteur de l'élève sert de porte d'entrée pour déposer une plainte, alors qu'il ne devrait intervenir qu'à la toute fin du processus de plainte. Sur le territoire de la Commission scolaire de la Baie James c'est environ vingt appels de parents qui ont été reçus au cours du dernier exercice, tous désirant porter plainte à la suite d'un événement survenu soit dans la classe, à la cafétéria, dans la cour de récréation ou encore au service de garde. Ces parents ont été réorientés vers les personnes appropriées puisqu'il était prématuré que le Protecteur de l'élève intervienne dans ces dossiers, après bien sûr que le processus de plainte leur ait été bien expliqué.</p>
---	---

Bilan	Nombre total
Appels reçus en 2018-2019 pour la Commission scolaire de la Baie-James	20
Courriels reçus en 2018-2019 pour la Commission scolaire de la Baie-James	1
Plaintes officielles traitées par le protecteur de l'élève pour la Commission scolaire de la Baie-James	0

Nature des appels et des courriels reçus (Loi sur l'instruction publique; art. 220.2.)

Nature des plaintes et des interventions <i>(Il est important de distinguer les plaintes concernant des actes d'intimidation ou de violence des autres plaintes)</i>	Nature des correctifs recommandés par le protecteur de l'élève	Suites données par le protecteur de l'élève, le cas échéant
Gestion de classe, disponibilité des services, plan d'intervention, conflits (17 appels et 1 courriel).	Recours prématuré au Protecteur de l'élève.	Transfert du dossier au département concerné.
Enfants avec besoins particuliers (3 appels).	Recours prématuré au Protecteur de l'élève.	Transfert du dossier au département concerné.



Commission scolaire
de la Baie - James

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA REUSSITE

Résultats et analyse

Année scolaire 2018-2019

Tous engagés 
à ta réussite !

Objectifs nationaux du MEES pour 2030	Objectifs et cibles CSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)		Résultats 2018-2019
ORIENTATION 1 : AUGMENTER LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION DES ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS					
Objectif 1 <i>D'ici 2030, porter à 90% la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85% la proportion des élèves titulaires d'un premier diplôme (DES-DEP).</i>	Objectif 1 D'ici 2022, maintenir à 84% la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un 1 ^{er} diplôme ou une 1 ^{re} qualification en mettant à contribution la FGJ, la FGA et la FP	<i>Taux de diplomation et de qualification après 7 ans – l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans (MEES)</i>	Cohorte de 2008 : 71,4% Cohorte de 2009 : 84,7%		Note : <i>Légende des couleurs relatives à l'atteinte des cibles visées :</i> Vert : cible atteinte Jaune : cible en voie d'être atteinte Rouge : cible non atteinte Cohorte de 2010 : 80,3%
	Sous-objectif 1.1 D'ici 2022, augmenter à 80% la proportion des élèves qui obtiennent un premier diplôme (DES et DEP)	<i>Taux de diplomation après 7 ans – obtention d'un premier diplôme (DES et DEP) avant l'âge de 20 ans (MEES)</i>	Cohorte de 2008 : 66,9%		Cohorte de 2009 : 83,4% Contribution de la FGA au taux global de diplomation : 5,1% (donnée de 2014-2015) Contribution de la FP au taux global de diplomation : 5,7% (donnée de 2014-2015)
	Sous-objectif 1.2 Maintenir un taux supérieur à 30% d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle afin de favoriser une transition harmonieuse de la FGJ et la FGA vers la FP	<i>Taux des élèves de moins de 20 ans inscrits en FP (CS et MEES)</i>	34% (2016-2017 donnée CS)		Taux d'inscription des élèves de moins de 20 ans en 2019 : 26%
	Sous-objectif 1.3 D'ici 2022, revenir à un taux inférieur à 10% des élèves sortants sans diplôme ni qualification	<i>Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs), parmi les élèves sortant, inscrits en FGJ (MEES)</i>	7,1% en 2013-2014 12,5% en 2014-2015		2015-2016 : 5,3%
	Sous-objectif 1.4 D'ici 2022, maintenir des taux de réussite comparables ou supérieurs à	<i>Taux de réussite aux épreuves uniques pour chacune des matières à sanction (MEES)</i>	Juin 2017 Taux CS / (secteur public)	Juin 2018 Taux CS / (secteur public)	Juin 2019 Taux CS / (secteur public)

	ceux du secteur public aux épreuves uniques de sanction		Français écriture = 87,2% (75,3%) Anglais oral = 94,8% (95,9%) Anglais écrit = 93,5% (90,5%) Math CST = 73,1% (67,8%) Math TS = 100% (70,1%) Math SN = 68,8% (60,4%) Histoire = 72,7% (75,5%) Science tech = 78,8% (79,2%) ATS = 100% (71%)	Français écriture = 80,6% (74,7%) Anglais oral = 97,2% (96,8%) Anglais écrit = 90,8% (90,7%) Math CST = 58,6% (71,7%) Math TS = 100% (83,8%) Math SN = 96,8% (82,1%) Histoire = Epreuve d'appoint Science tech = 85% (73,2%) ATS = 100% (74,1%)	Français écriture = 81,6% (75,8%) Anglais oral = 98,8% (96%) Anglais écrit = 95,3% (92%) Math CST = 72,2% (72,6%) Math TS = 75% (82,8%) Math SN = 75% (86,8%) Histoire = 72,7% (75,5%) <i>(Résultats de 2017, puisqu'en juin 2019, il s'agissait d'une épreuve d'appoint)</i> Science tech = 83,5% (74,4%) ATS = 100% (64,7%)
	Sous-objectif 1.5 D'ici 2022, atteindre 75% de réussite en mathématique à la fin de la 2 ^e secondaire	<i>Taux de réussite en mathématique à la fin de la 2^e secondaire (CS)</i> <i>Taux de réussite aux épreuves standardisées à la fin de 1^{er} et du 2^e cycle du primaire pour chaque compétence (CS)</i>	67% en 2016-2017 1 ^{er} cycle : Résoudre : 83,57% Raisonner : 82,86% 2 ^e cycle : Résoudre : 83,92%	74,45% en 2018-2019 1 ^{er} cycle : (cible : 75%) Résoudre : 89,8% Raisonner : 82,31% 2 ^e cycle : (cible : 75%) Résoudre : 79,3%	

		Taux de réussite à l'épreuve obligatoire de fin du 3 ^e cycle du primaire en mathématique pour chaque compétence (CS)	Raisonner : 80,42% 3 ^e cycle : Résoudre : 77,61% Raisonner : 78,36%	Raisonner : 77,86% 3 ^e cycle : (cible : 75%) Résoudre : 83,1% Raisonner : 67,65%
--	--	---	---	--

Orientation 1 : une appréciation des résultats obtenus

Sous-objectif 1.1 : Taux de diplomation / Sous-objectif 1.2 : Taux d'élèves de moins de 20 ans inscrits en FP

TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION

Les dernières données relatives au taux de diplomation concernent la cohorte de 2010, soit celle qui suit la dernière cohorte dont les données ont été utilisées dans notre PEVR. On remarque une légère baisse de 4,3 %, Toutefois, il faut noter la hausse considérable entre les taux des deux cohortes précédentes. En raison de ces taux et de l'ensemble des résultats obtenus par nos élèves dans les différents programmes et les diverses disciplines, on peut considérer que notre cible est en voie d'être atteinte.

TAUX DE DIPLOMATION

Les données démontrent une hausse significative de 16,5 % du taux de diplomation (83,4 % vs 66,9 %), ce qui nous permet d'atteindre et de dépasser la cible visée. À poursuivre évidemment.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le taux annuel de diplomation des élèves en FP se maintient au-dessus de 81 % depuis les cinq dernières années. La cible est de 85 %, et, en 2018-2019, le taux s'y approchait à 84 %. En général, les femmes semblent mieux réussir que les hommes.

Comme la majorité des programmes correspondent à des métiers traditionnellement masculins, la clientèle féminine ne constitue que 30 % environ des inscriptions annuelles. Des efforts sont accentués pour assurer la promotion de ces métiers auprès des femmes, en sus des actions déjà prévues pour actualiser le plan de promotion du centre. Depuis cinq ans, les données démontrent une hausse à cet égard, et cette augmentation se manifeste davantage chez les moins de 20 ans.

Depuis trois (3) ans, les abandons en cours de formation sont comptabilisés avec plus de précision. Le taux annuel des abandons a légèrement diminué depuis deux (2) ans. La trajectoire scolaire préalable des élèves inscrits en FP influence manifestement leur capacité de répondre aux exigences de réussite. À cet égard, nous remarquons qu'à chaque année, plus de 40 % de nos élèves ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires. Plusieurs programmes contiennent des modules à caractère théorique qui font davantage appel à une bonne maîtrise des habiletés en lecture et en mathématique. La réussite des élèves, notamment admis sur la base d'un TDG, est particulièrement fragilisée lors des exercices et des évaluations qui accompagnent ces modules. La mise en œuvre de services complémentaires et de services en conseil pédagogique en formation professionnelle permet, à cet égard, de déployer des mesures d'aide auprès des élèves plus vulnérables et d'offrir un soutien au personnel enseignant au regard des meilleures pratiques andragogiques.

En ce qui a trait au taux des élèves de moins de 20 ans inscrits en FP, plusieurs actions sont mises en œuvre dans le cadre du Plan d'accès à la FP. L'équipe poursuit notamment le positionnement de la FP comme une voie régulière de formation, en augmentant la fluidité des parcours de formation et la concertation entre les divers ordres d'enseignement, en faisant connaître encore davantage les formations menant à des métiers méconnus ou à des métiers où les besoins de main-d'œuvre sont grands et en poursuivant le développement de nouveaux modèles de formation en alternance travail-études, tel le système DUAL.

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Depuis quelques années en FGA, nous constatons une diminution significative de la clientèle, ce qui explique le niveau plus bas de contribution de la FGA au taux global de diplomation à la CSBJ. Nonobstant cette situation, le secteur de la FGA de la CSBJ met de l'avant plusieurs actions pour réaliser sa mission, que ce soit auprès de la clientèle qui arrive directement du secteur jeune, de celle qui fréquente le Centre FP, de la clientèle plus éloignée et des élèves autochtones.

La mise en place de services complémentaires en FGA assure l'élaboration des plans d'aide à l'apprentissage pour soutenir la réussite des adultes ayant des besoins particuliers. De plus, le modèle d'organisation au Centre permet l'actualisation de services individualisés d'enseignement caractérisés par des entrées périodiques et des sorties variables. Le Centre permet également la fréquentation à temps partiel ou à temps plein.

Les actions mises en œuvre présentement en FGA ciblent entre autres les zones de vulnérabilité qui minent la motivation et fragilisent la réussite des élèves. À cet égard, le secteur de la FGA peut compter sur une équipe faisant preuve de beaucoup d'adaptation et d'innovation, soucieuse de déployer des stratégies d'enseignement efficaces et des pratiques éducatives diversifiées, afin de permettre à chaque adulte d'accéder au marché du travail et de contribuer activement au développement de sa communauté.

Sous-objectif 1.3 : Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification

Les dernières données relatives au taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification concernent l'année 2015-2016, soit celle qui suit l'année dont les données ont été utilisées dans notre PEVR. On remarque une nette diminution de ce taux, de 7,2 %, ce qui signifie une amélioration significative du taux de persévérance des élèves à la CSBJ.

Sous-objectif 1.4 : Les résultats aux épreuves ministérielles

Parallèlement à la mise en œuvre du PEVR, les écoles ont revu leur projet éducatif en ayant une préoccupation importante pour la réussite de tous leurs élèves. Par conséquent, des indicateurs ont été ciblés pour assurer un suivi de la réussite des élèves tout au long de leur parcours scolaire. À cet égard, l'un des objectifs des écoles secondaires est l'obtention de taux de réussite aux épreuves uniques du ministère comparables à ceux du secteur public. Nous remarquons qu'en français, en anglais et en science et technologie, nos résultats sont supérieurs à ceux du secteur public. Toutefois en mathématique, particulièrement pour les séquences TS et SN, nos taux sont nettement inférieurs aux taux de réussite provinciaux.

FRANÇAIS

On remarque des taux constants au cours des dernières années, en français. En effet, le taux de réussite en juin dernier (81,6 %) a connu une hausse de 1 point de pourcentage par rapport à juin 2018 (80,6 %), tout comme le taux de réussite du secteur public provincial qui est passé de 74,7 % en juin 2018 à 75,8 % en 2019. Par conséquent, nous conservons un écart positif de 5,8 points de pourcentage au-dessus du secteur public. Nous constatons également que la moyenne de groupe demeure sensiblement constante avec un écart positif de 0,4 passant de 70,2 % en 2018 à 70,6 % en juin dernier.

ANGLAIS

En anglais, les résultats réussissent encore à nous surprendre. En effet, nous atteignons cette année les plus hauts taux de réussite jamais obtenus depuis l'implantation des programmes de formation en 2011. À l'épreuve *Production d'un discours oral*, notre taux de réussite est de 98,8 % ce qui représente une hausse de 1,6 point de pourcentage par rapport à l'an dernier (97,2 %). Ceci nous maintient au-dessus du taux de réussite obtenu au secteur public (96 %) en juin dernier. Quant à l'épreuve *Production d'un discours écrit*, nous observons un taux de réussite supérieur à celui du secteur public (CS : 95,3 % / PU : 92 %) soit un écart positif de 3,3 points de pourcentage. Si l'on se compare à l'an dernier, le taux de réussite est passé de 90,8 % à 95,3 %, soit une augmentation de 4,5 points de pourcentage.

MATHÉMATIQUE

En mathématique, qu'importe la séquence, les taux de réussite se retrouvent sous les taux de réussite obtenus au secteur public.

Culture-société-technique (CST) : Au regard de cette séquence, nous mettons fin à une dégringolade des résultats observés depuis trois années avec une remontée importante du taux de réussite, passant de 58,6 % en juin 2018 à 72,2 % en juin 2019. Cela correspond à une augmentation de 13,6 points de pourcentage. Malgré cela, nous rejoignons à peine le taux de réussite du secteur public qui se situe à 72,6 % (écart négatif de 0,4 point de pourcentage).

Technico-science (TS) : Depuis 2016, nous avons d'excellents taux de réussite se situant nettement au-dessus des taux de réussite du secteur public. Cependant, en juin dernier, le taux de réussite est passé de 100 % à 75 % en plus de se retrouver sous le taux de réussite du secteur public (82,8 %), soit un écart négatif de 7,8 points de pourcentage.

Science naturelle (SN) : Pour la première fois depuis 2014, notre taux de réussite (75 %) se retrouve sous le taux de réussite du secteur public (86,8 %), soit un écart négatif de 11,8 points de pourcentage. Il s'agit d'une baisse importante du taux de réussite (21,8 points de pourcentage) par rapport à l'an dernier (2018 : 96,8 % / 2019 : 75%).

L'an dernier, en mathématique, nous avons fait le constat que les élèves qui poursuivaient un parcours enrichi (séquence TS et SN) réussissaient très bien et que notre principal défi se trouvait auprès des élèves poursuivant un parcours régulier (séquence CST). Force est de constater que le portrait est tout autre cette année. Qu'importe la séquence mathématique, si l'on veut assurer une constance et viser une amélioration durable des taux de réussite, il faut prendre le temps d'analyser la situation, d'identifier les stratégies gagnantes qui nous ont permis d'avoir de beaux succès et de nous ajuster pour mieux rebondir!

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

En science et technologie, le taux de réussite de juin dernier est légèrement inférieur (83,5 %) à celui obtenu en juin 2018 (85 %) soit un écart négatif de 1,5 point de pourcentage. Toutefois, les taux de réussite du secteur public ont également subi une baisse de 6,1 points de pourcentage passant de 80,5 % en 2018 à 74,4 % en 2019. Ce qui nous place à 9,1 points de pourcentage au-dessus du taux de réussite du secteur public (CSBJ : 83,5 % / PU : 74,4 %). Cet écart s'est creusé par rapport à l'an dernier (+ 4,5 points de pourcentage).

HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA

En 2018-2019, tout comme en 2017-2018, l'épreuve du MEES pour le cours d'histoire du Québec et du Canada en était une d'appoint. À partir de juin 2020, l'épreuve unique sera administrée à nouveau, complétant ainsi l'implantation du nouveau programme. Les résultats de juin 2019 nous donnent toutefois un premier point de référence à partir duquel les enseignants pourront établir les forces et les défis de leurs élèves.

Sous-objectif 1.5 : Taux de réussite en mathématique au primaire et au 1^{er} cycle du secondaire

AU PRIMAIRE, TAUX DE RÉUSSITE AUX ÉPREUVES STANDARDISÉES POUR LA COMPÉTENCE RAISONNER

Nous remarquons une baisse constante des résultats pour la compétence « raisonner à l'aide de concepts et de processus mathématiques », passant de 82,31 % au 1^{er} cycle à 77,86 % au 2^e cycle et à 67,65 % au 3^e cycle. Il est à noter que cette baisse se poursuit en 2^e secondaire (49,61 %).

Au 1^{er} cycle, nous avons une baisse des taux de réussite depuis 2014. Toutefois, cette année, nous obtenons une augmentation de 5,8 points de pourcentage par rapport à juin 2018.

Au 2^e cycle, les taux de réussite varient beaucoup d'une année à l'autre. Cette année, nous observons une baisse par rapport à l'an dernier (2018 : 85,23 %; 2019 : 77,86 %) soit un écart négatif de 7,37 points de pourcentage.

Et au 3^e cycle, il y a eu une hausse des taux de réussite entre 2014 et 2017. Toutefois depuis 2 ans ceux-ci diminuent passant de 78,36 % en 2017 à 73,72 % en juin 2018 et à 67,65 % en juin dernier, soit une baisse de 6,07 points de pourcentage par rapport à l'an dernier.

Il faut favoriser une compréhension de l'application des différents concepts et processus mathématiques au détriment d'une application d'étapes ou de trucs mathématiques pour développer la compréhension. Plusieurs stratégies favorisent le développement de cette compétence incluant, entre autres, la manipulation, le développement de processus personnels et le bavardage mathématique. D'autre part, 40 % de l'évaluation de cette compétence est faite à partir de questions à choix multiples ou de questions à réponse courte et vise l'évaluation des connaissances mathématiques. Il y a lieu de réfléchir à la mise en œuvre de pratiques d'enseignement jugées efficaces pour s'assurer d'une compréhension de tous les élèves. De plus, le vocabulaire et les stratégies pour répondre à ce type de questions doivent être développés tout au long du parcours de l'élève.

AU PRIMAIRE, TAUX DE RÉUSSITE AUX ÉPREUVES STANDARDISÉES POUR LA COMPÉTENCE RÉSOUDRE

On constate au regard du développement de la compétence « résoudre une situation problème » que les taux de réussite sont plus élevés tout au long du primaire que ceux obtenus en compétence « raisonner ».

Au 1^{er} cycle, les résultats augmentent depuis trois ans. Cette année, nous avons une augmentation de 3,05 points de pourcentage passant de 86,75 % de taux de réussite en juin 2018 à 89,8 % en juin dernier.

Au 2^e cycle, nous avons un taux de réussite de 79,29 %, il s'agit du plus bas taux de réussite depuis 2015. La baisse est de 7,96 points de pourcentage par rapport à l'an dernier (87,25 %).

Au 3^e cycle, le taux de réussite obtenu en juin dernier (83,09 %) est plus bas par rapport à l'an dernier (88,24 %); mais lorsque l'on regarde les taux de réussite depuis 2014, il figure parmi un des plus hauts taux de réussite.

L'analyse des taux de réussite des élèves permet ainsi de mettre en lumière des cibles d'interventions pour mieux se pencher sur les pratiques pédagogiques afin de favoriser un enseignement plus efficace.

EN 2^e SECONDAIRE, RÉSULTAT GLOBAL EN MATHÉMATIQUE

Un travail important est amorcé au 1^{er} cycle du secondaire afin de permettre un arrimage plus harmonieux en mathématique entre le primaire et le secondaire (Objectif 7 du PEVR). D'une part, nous poursuivons les travaux amorcés par la communauté de pratique en arrimage primaire-secondaire et, d'autre part, certains milieux mettent en place des communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) au regard de cette discipline. Ce travail en CAP, à partir de l'analyse des données sur la réussite des élèves, sollicite la réflexion des intervenants sur les pratiques pédagogiques en plus de favoriser le partage de stratégies gagnantes au regard des défis qu'ils ont à relever et la mise en place d'actions reconnues efficaces.

DES MOYENS MIS EN PLACE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

En sus de l'analyse des résultats obtenus au regard des cibles de notre PEVR, il s'avère pertinent également de référer aux principaux moyens mis en place, en 2018-2019, pour soutenir l'atteinte des objectifs visés dans le cadre de cette orientation :

- Accompagnement des enseignants par les conseillers pédagogiques pour la présentation des épreuves standardisées et obligatoires uniques afin d'en uniformiser la compréhension et soutien à la correction;
- Soutien et accompagnement des écoles pour la mise en œuvre des contenus en orientation scolaire et professionnelle au primaire et au secondaire;
- Tenue de cours d'été au secondaire pour prévenir ou corriger les retards pédagogiques;
- Favoriser la mise en place de projets particuliers pour les élèves;
- Mise en place de communautés de pratiques afin d'amener les enseignants à partager leur expertise et développer des stratégies communes;
- Soutien et accompagnement des enseignants à la création de matériel pédagogique en lien avec le programme de formation et la progression des apprentissages;
- Accompagnement des nouveaux enseignants par le biais du programme d'insertion professionnelle ;
- Accompagnement selon les besoins identifiés pour la mise en place des stratégies efficaces d'enseignement;
- Accompagnement soutenu en mathématique tant au primaire qu'au secondaire selon les besoins identifiés dans les milieux;
- Déploiement progressif d'une trousse de probabilité à chaque niveau du primaire afin de permettre aux enseignants de planifier des activités de manipulation en mathématiques : réalisé en 1^{re} et 6^e année.

Objectifs nationaux du MEES pour 2030	Objectifs et cibles CSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)	Résultats 2018-2019
<u>ORIENTATION 2</u> : FAVORISER L'ÉQUITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS GROUPES D'ÉLÈVES				
<i>Objectif 2</i> <i>D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre</i>	<u>Objectif 2</u> D'ici 2022, réduire les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves			

différents groupes d'élèves	<p><u>Sous-objectif 2.1</u></p> <p>D'ici 2022, réduire à 10 points de pourcentage l'écart de réussite entre les garçons et les filles</p>	<p><i>Taux de diplomation et de qualification par sexe après 7 ans – Écarts entre les garçons et les filles (MEES)</i></p>	<p>Cohorte de 2009 : Écart de 14,7 points de pourcentage favorable aux filles</p>	<p>Cohorte de 2010 : 4,1% favorable aux filles Filles : 82,3% / garçons : 78,2%</p>
	<p><u>Sous-objectif 2.2</u></p> <p>D'ici 2022, réduire à 10 points de pourcentage l'écart de réussite entre les élèves HDAA et les élèves réguliers</p>	<p><i>Taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA et des élèves ordinaires – Écarts entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires selon qu'ils avaient ou non un plan d'intervention (PI) actif à leur entrée au secondaire (MEES)</i></p> <p><i>Taux de réussite des élèves bénéficiant d'un PI dans chacune des 3 matières de base à la fin de chaque cycle du primaire et du secondaire (CS)</i></p>	<p>Cohorte de 2009 : Écart de 12,6 points de pourcentage</p> <p>N/D L'an 1 sera juin 2018</p>	<p>12,6% (aucune nouvelle donnée n'a été transmise par le MEES depuis la rédaction du PEVR de la CSBJ)</p> <p><i>Cible : 80% pour les 3 disciplines, autant au primaire qu'au secondaire</i></p> <p><u>Français</u> : (2019) Primaire, 1^{er} cycle : 71,43% Primaire, 2^e cycle : 96,00% Primaire, 3^e cycle : 80,65% Secondaire, 1^{er} cycle : 66,67% Secondaire, 3^e année : 64,71% Secondaire, 4^e année : 80,24% Secondaire, 5^e année : 84,62%</p> <p><u>Mathématique</u> : (2019) Primaire, 1^{er} cycle : 78,57% Primaire, 2^e cycle : 96,00% Primaire, 3^e cycle : 72,73% Secondaire, 1^{er} cycle : 63,79% Secondaire, 3^e année : 44,26% Secondaire, 4^e année : CST : 50,00% Secondaire, 5^e année : CST : 81,82%</p> <p><u>Anglais</u> : (2019) Primaire, 1^{er} cycle : 80,00% Primaire, 2^e cycle : 89,66% Primaire, 3^e cycle : 87,18%</p>

				Secondaire, 1 ^{er} cycle : 83,33% Secondaire, 3 ^e année : 80,39% Secondaire, 4 ^e année : 86,05% Secondaire, 5 ^e année : 96,15%
	<u>Sous-objectif 2.3</u> D'ici 2022, réduire à 6 points de pourcentage l'écart de réussite entre les élèves provenant des milieux défavorisés et ceux des milieux intermédiaires	<i>Taux de diplomation et de qualification – Écarts entre les élèves selon l'indice de défavorisation de l'école fréquentée</i>	Cohorte de 2009 : Écart de 11,6 points de pourcentage favorable aux élèves des milieux intermédiaires comparativement à ceux des milieux défavorisés	11,6% (aucune nouvelle donnée n'a été transmise par le MEES depuis la rédaction du PEVR de la CSBJ)

Orientation 2 : une appréciation des résultats obtenus

Objectif 2 / Sous-objectifs 2.1, 2.2 et 2.3

En ce qui a trait à l'écart entre le taux de diplomation des filles et des garçons, nous remarquons une diminution notable de cet écart, passant de 14,7 points de pourcentage pour la cohorte de 2009 à 4,1 points de pourcentage, toujours favorable aux filles, pour la cohorte de 2010.

Par ailleurs, au moment de produire le présent rapport, aucune nouvelle donnée nous a été transmise par le MEES à l'égard des écarts de réussite entre les autres groupes d'élèves visés, soient les élèves HDAA et les élèves ordinaires, et les élèves provenant de milieux défavorisés ou de milieux intermédiaires au regard de l'indice de défavorisation de l'école fréquentée. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer sur ces taux. Toutefois, en raison des autres résultats obtenus, nous sommes en mesure de croire que ces cibles sont en voie d'être atteintes.

DES MOYENS MIS EN PLACE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

En sus de l'analyse des résultats obtenus au regard des cibles de notre PEVR, il s'avère pertinent également de référer aux principaux moyens mis en place, en 2018-2019, pour soutenir l'atteinte des objectifs visés dans le cadre de cette orientation :

- Organisation des services aux EHDAAs répondant aux besoins des différentes clientèles : classe-ressource, programme CAPS, classe d'adaptation scolaire;
- Collaboration des professionnels en service à l'élève pour effectuer un dépistage chez nos élèves de maternelle afin de mettre en place les services requis rapidement et, ainsi, diminuer les écarts de réussite pour les élèves plus à risque;
- Intervention précoce en orthophonie;
- Groupe de soutien et accompagnement mis en place pour les élèves anxieux;
- Information, formation, accompagnement et soutien pour la mise en place des plans d'intervention et l'application des mesures adaptatives;
- Accompagnement des écoles en milieu défavorisé selon les besoins du milieu;
- Visite d'une école en milieu défavorisé de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands afin de favoriser le partage d'expertise.

Objectifs nationaux du MEES pour 2030	Objectifs et cibles CSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)	Résultats 2018-2019
<u>ORIENTATION 3</u> : AMÉLIORER LA MAÎTRISE DE LA LANGUE				
Objectif 4 <i>D'ici 2030, porter à 90% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement de la 4^e année du primaire dans le réseau public</i>	Objectif 3 D'ici 2022, porter à 88% le taux de réussite des élèves de la 4 ^e année du primaire à l'épreuve obligatoire d'écriture, langue d'enseignement	<i>Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture de 4^e année du primaire</i>	84,62% (2017)	92,09%
	Sous-objectif 3.1 D'ici 2022, porter à 83% le taux de réussite des élèves à l'épreuve standardisée d'écriture à la fin du 1 ^{er} cycle	<i>Taux de réussite à l'épreuve standardisée d'écriture de 2^e année du primaire (CS)</i>	78,57% (2017)	86,81%
	Objectif 4 D'ici 2022, porter à 75% le taux de réussite des élèves à l'épreuve obligatoire d'écriture de 2 ^e secondaire	<i>Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture de 6^e année du primaire</i>	80,3% (2017)	91,79%
		<i>Taux de réussite à l'épreuve obligatoire ministérielle d'écriture de 2^e secondaire</i>	68%	78,91%
	Objectif 5 <i>Augmenter de 5 points de pourcentage la part de la population adulte du Québec qui démontre des compétences élevées en littératie selon les résultats du PEICA de 2022</i>	Objectif 5 Rehausser ou améliorer la collaboration avec les organismes communautaires qui offrent des services en alphabétisation	<i>Le nombre de partenariats entre le centre et les organismes communautaires en alphabétisation</i>	N/D
<i>Résultats du PEICA de 2022</i>			N/D	N/D

Orientation 3 : une appréciation des résultats obtenus

Objectif 3 / Sous-objectif 3.1 : Taux de réussite en écriture en 4^e année du primaire (épreuve obligatoire) et en 2^e année du primaire (épreuve standardisée)

Les taux de réussite en écriture sont assez stables à travers le primaire. Les taux de réussite en écriture aux 2^e (92,09 %) et 3^e (91,79 %) cycles continuent de dépasser les taux de réussite en lecture. Le taux actuel de réussite en écriture en 4^e année à l'épreuve obligatoire du ministère dépasse donc la cible attendue de 88 % inscrite au PEVR. Le taux actuel de réussite à l'épreuve standardisée d'écriture du 1^{er} cycle (86,81 %) dépasse également la cible visée de 83 %.

Il est important de poursuivre les actions entreprises et de continuer à assurer le développement et l'appropriation des meilleures pratiques éducatives et pédagogiques afin de maintenir les taux de réussite à ce niveau. En ce sens, le déploiement du *Référentiel d'intervention en écriture* et l'enseignement des stratégies rédactionnelles et orthographiques sont à poursuivre. Il importe aussi de préciser le lien qui unit la lecture et l'écriture à partir de la 4^e année. En effet, lorsque les élèves atteignent un certain niveau d'habileté dans leur compétence à rédiger, on trouve un effet réciproque entre le développement de cette compétence et celle à comprendre des textes. Il est donc important d'enseigner les stratégies rédactionnelles, car elles ont un effet sur la compréhension des textes lus.

Objectif 4 : Taux de réussite en écriture de 2^e secondaire (épreuve obligatoire)

Le taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture de 2^e secondaire s'inscrit en continuité des données recueillies au cours des années précédentes à l'exception du creux de 2017 (68,06 %) et de la donnée la plus haute enregistrée en 2014 (88 %). Le taux de réussite dépasse la cible attendue de 75 %.

À l'instar du constat apporté au primaire, il est important de supporter les actions entreprises et de continuer à assurer le développement et l'appropriation des meilleures pratiques éducatives et pédagogiques, notamment par le déploiement des interventions contenues dans le *Référentiel d'intervention en écriture*.

Objectif 5 : Services en alphabétisation

Le nombre de partenariats en cours entre la formation générale des adultes de la CSBJ et les organismes communautaires en alphabétisation correspond à ce qui est ciblé dans le cadre de notre PEVR. Les diverses ententes établies à cet égard et la mise en place d'un service de francisation dans le cadre d'un mandat qui nous est confié par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion permettent de déployer un niveau de service fort appréciable auprès d'une clientèle diversifiée dans les différents secteurs de notre grande région, et de répondre ainsi aux besoins identifiés en cette matière.

DES MOYENS MIS EN PLACE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

En sus de l'analyse des résultats obtenus au regard des cibles de notre PEVR, il s'avère pertinent également de référer aux principaux moyens mis en place, en 2018-2019, pour soutenir l'atteinte des objectifs visés dans le cadre de cette orientation :

- Soutien aux enseignants dans la mise en œuvre des ateliers d'écriture en classe, particulièrement au niveau des mini-leçons d'enseignement explicite;
- Soutien à la mise en place de stratégies de lecture communes dans les écoles;
- Accompagnement des enseignants à l'utilisation de la littérature jeunesse en classe.

Objectifs nationaux du MEES pour 2030	Objectifs et cibles CSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)	Résultats 2018-2019
ORIENTATION 4 : ASSURER UN CHEMINEMENT SCOLAIRE RÉPONDANT AUX BESOINS DES DIFFÉRENTES CLIENTÈLES				
Objectif 6 <i>D'ici 2030, ramener à 10% la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public</i>	Objectif 6 Maintenir en deçà de 10% la proportion d'élèves entrant en retard au secondaire	<i>Proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire (MEES)</i>	8,1% (2016-2017)	8,1% (<i>aucune nouvelle donnée n'a été transmise par le MEES depuis la rédaction du PEVR de la CSBJ</i>)
	Objectif 7 Atténuer l'écart de réussite des élèves en français et en mathématique lors de leur passage au secondaire	<i>Proportion des élèves qui obtiennent entre 60 et 69% à la fin du 3^e cycle en français</i>	N/D	20,74% (cible : 15%)
		<i>Proportion des élèves qui obtiennent entre 60 et 69% à la fin du 3^e cycle en mathématique</i>	N/D	22,63% (cible : 15%)
	Sous-objectif 7.1 D'ici 2022, réduire à 9 points de pourcentage l'écart de réussite en français des élèves quittant la 6 ^e année vers la 1 ^{re} secondaire	<i>Taux de réussite en français de 6^e année comparativement au taux de réussite en français de 1^{re} secondaire pour la même cohorte d'élèves (CS)</i>	Écart de 12 points de pourcentage – élèves quittant le primaire en 2016	Écart de 7,6 points de pourcentage – élèves quittant le primaire en 2018
	Sous-objectif 7.2 D'ici 2022, réduire à 9 points de pourcentage l'écart de réussite en mathématique	<i>Taux de réussite en mathématique 6^e année comparativement au taux de réussite en mathématique de 1^{re} secondaire pour la même cohorte d'élèves</i>	Écart de 13 points de pourcentage – élèves quittant le primaire en 2016	Écart de 13,6 points de pourcentage – élèves quittant le primaire en 2018

Orientation 4 : une appréciation des résultats obtenus

Objectif 6 : Proportion d'élèves entrant en retard au secondaire

Au moment de produire le présent rapport, aucune nouvelle donnée nous a été transmise par le MEES à l'égard de la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer sur ce taux. Toutefois, il importe d'indiquer que le dernier taux obtenu ici (8,1 %) dépasse la cible visée de 10 %.

Sous-objectif 7.1 : Écart de réussite en français entre le primaire et le secondaire

LECTURE

Le taux de réussite à l'épreuve standardisée de lecture de 2^e secondaire continue à nous préoccuper. En effet, le taux de réussite de 2019 (66,14 %), bien que plus élevé de 4,49 points de pourcentage par rapport à celui de 2018 (61,65 %), se situe globalement en-dessous de la majorité des taux enregistrés depuis 2011. De plus, nous constatons que les taux de réussite à l'épreuve de lecture sont plus faibles que ceux en écriture. Un travail d'analyse sera donc réalisé par les équipes-école afin de cibler les écueils rencontrés par les élèves à l'épreuve standardisée. Les constats tirés de cette réflexion pourront, par la suite, orienter le travail à effectuer en lecture, afin d'atténuer l'écart de réussite des élèves en français lors de leur passage au secondaire. Cet écart négatif à l'épreuve standardisée était de 13,53 points de pourcentage en 2018 et est encore plus élevé en 2019 avec un écart négatif de 23,41 points de pourcentage.

ÉCRITURE

Il importe de souligner qu'il y a, pour l'écriture en 2019, à l'instar de la situation en lecture, un écart important entre le taux de réussite à l'épreuve obligatoire du 3^e cycle du primaire (91,79 %) et celui de 2^e secondaire (78,91 %) : un écart négatif de 12,88 points de pourcentage. Il importe donc de suivre l'évolution de cette donnée et de proposer les moyens appropriés, afin d'atteindre cet objectif de notre PEVR qui vise à atténuer l'écart des taux de réussite lors du passage au secondaire.

Sous-objectif 7.2 : Écart de réussite en mathématique entre le primaire et le secondaire

Voir commentaires relatifs à l'objectif 1.5.

DES MOYENS MIS EN PLACE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

En sus de l'analyse des résultats obtenus au regard des cibles de notre PEVR, il s'avère pertinent également de référer aux principaux moyens mis en place, en 2018-2019, pour soutenir l'atteinte des objectifs visés dans le cadre de cette orientation :

- Suivi de proximité avec la clientèle à risque de décrochage afin de s'assurer de les maintenir dans un parcours scolaire répondant à leurs besoins;
- Travaux amorcés avec la FP pour réfléchir sur les concomitances possibles entre la FGJ, la FGA et la FP;
- Mise en place d'une communauté de pratiques en arrimage primaire / secondaire en mathématiques, regroupant les enseignants du 3^e cycle du primaire et de la 1^{re} secondaire de toutes les écoles de la CSBJ.

Objectifs nationaux du MEES pour 2030	Objectifs et cibles CSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)	Résultats 2018-2019
ORIENTATION 5 : S'ASSURER QUE LES ÉLÈVES ÉVOLUENT DANS UN MILIEU DE VIE SAIN ET SÉCURITAIRE				
Objectif 7 <i>D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant</i>	Objectif 8 D'ici 2022, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant, bon ou très bon	<i>Indice de vétusté physique des bâtiments</i>	93% des bâtiments sont dans un état satisfaisant, bon ou très bon	Tous les bâtiments sont dans un état satisfaisant, bon ou très bon
	Objectif 9 Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour	<i>Nombre d'écoles qui bénéficient de la mesure « On bouge au cube » (CS)</i>	2 écoles primaires sur 8 (25%) bénéficient de la mesure « On bouge au cube » et mettent en place les 60 minutes d'activités physiques par jour	3 écoles primaires bénéficient de la mesure « On bouge au cube » (la cible annuelle est tributaire des mesures financières octroyées à la CSBJ dans le cadre des règles budgétaires ministérielles)
	Sous-objectif 9.1 D'ici 2022, augmenter le temps quotidien où chaque élève est actif physiquement au primaire			

Orientation 5 : une appréciation des résultats obtenus

Objectif 8 : État du parc immobilier

L'état du parc immobilier de la CSBJ faisait déjà preuve d'un niveau assez élevé de satisfaction lors de la rédaction de notre PEVR. Les travaux d'entretien et d'amélioration de notre parc nous ont permis, depuis, d'atteindre déjà la cible visée, et de faire en sorte que tous les bâtiments soient dans un état satisfaisant, obtenant ainsi pour chacun d'eux un indice de vétusté qui correspond aux normes ministérielles positives à cet égard.

Objectif 9 : Faire bouger les élèves du primaire

Reconnaissant l'importance de l'activité physique chez les jeunes, la CSBJ s'assure de déployer et de mettre en œuvre dans les écoles primaires de son territoire la mesure « On bouge au cube » en fonction des mesures financières qui lui sont octroyées à cet égard par le MEES. Il va de soi que l'objectif sera complètement réalisé lorsque l'ensemble des écoles primaires de la CSBJ auront eu l'opportunité de mettre en place la mesure ciblée ici.